



Déclaration liminaire **-Mouvement local d'affectation catégorie C filière gestion publique et filière fiscale-**

Madame la Présidente,

Le mouvement général de la catégorie C (administratif) est le plus catastrophique de ces dernières années à la DGFIP.

- Dans la filière gestion publique, ce sont 925 emplois qui sont vacants. Le département du Morbihan est fermé cette année et n'enregistre aucune arrivée.
- Dans la filière fiscale, 1145 emplois sont vacants.

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions: sous-effectifs supérieurs à 2 370 agents C, suppression de 27 000 emplois dans la seule catégorie C depuis 2002. Les agents sont en colère car on ne leur donne plus les moyens d'effectuer correctement leurs missions.

Les agents subissent au quotidien les conséquences de ces choix: stress, souffrance au travail et mal être.

De plus, la situation de nombreux collègues en attente de mutations reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services. Ou alors, elle anticipe les prochaines suppressions d'emplois en gelant des postes. Dans ce cas, les représentants CGT vous demandent de nous communiquer vos projets et la liste des postes gelés.

Le recrutement dans la catégorie C est largement insuffisant. L'appel en juin des listes principales des concours interne et externe 2014 et le recrutement de 50 contractuels handicapés s'élève à 821 lauréats. Il sera bien loin de combler le déficit de d'agents. Il manquera, après l'installation des lauréats, plus de 1 600 agents!

La CGT et les agents exigent:

- Le recrutement immédiat de l'ensemble des 2 listes complémentaires des concours interne et externe soit plus de 1000 agents,
- D'anticiper les vacances d'emplois par une augmentation significative du volume de recrutement du concours commun C 2014,
- L'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement des postes vacants et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Concernant les CAP locales d'affectation dans le Morbihan, nous observons que les petites trésoreries de proximité sont particulièrement touchées, nous sommes encore cette année très inquiets pour la résidence de Pontivy qui connaît un nombre importants de postes vacants après mouvement. De plus, les élus manquent de visibilité puisque nous n'avons pas la liste des EDRA, ALD et non affectés.

Nous souhaitons faire une remarque sur les nouvelles règles en matière de suppressions d'emplois. A compter du 1er septembre 2014, en cas de suppression, il n'y a plus lieu d'identifier l'agent le moins ancien du service. Aucun agent n'est donc tenu d'émettre de fiche de vœu au niveau local.

L'agent restant sur place (quels que soient son grade et sa filière), la Direction sera peut-être amenée à ré-équilibrer le niveau de l'emploi par une compensation en emploi C ou B selon ses disponibilités.

Autre conséquence, à terme, le droit à mutation pourrait être limité sur un site ou un service du fait d'un surnombre global d'agents.

Ainsi une mesure favorable aux agents dont le poste est supprimé (l'ancien système était anxiogène pour les agents) et qui avaient une garantie de maintien sur la résidence, pourrait devenir bloquante à terme. La Direction ne pourra compter que sur les départs en retraite, les mutations ou les promotions pour résorber ces « surnombres ».

Concernant l'examen des affectations que nous aurons à traiter au cours de cette CAP locale, nous ferons nos remarques et nos observations pendant les débats.

Vannes, le 26 juin 2014